

Déscolarisation, scolarisation partielle et précaire des élèves handicapé.es ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

LAURENCE SIMARD-GAGNON

MEMBRE DU COMITÉ POUR LE DROIT À LA SCOLARISATION DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS – SECTION DE QUÉBEC

CHERCHEUSE POSTDOCTORALE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE ET D'ANTHROPOLOGIE, UNIVERSITÉ CARLETON

🏠 » ACTUALITÉS » ÉDUCATION

Écoles refusées à des autistes

Même si la loi stipule qu'un enfant doit obligatoirement fréquenter l'école, ils demeurent à la maison



PHOTO PIERRE-PAUL POULIN

MAGALIE LAPOINTE

Lundi, 3 juin 2019 01:00

MISE À JOUR Lundi, 3 juin 2019 01:00

Jugés ingérables, ils doivent être scolarisés à la maison

Des commissions scolaires imposent cette façon de faire



La fille d'Audrey Manning, Maélie, a été suspendue de son école primaire, début décembre, parce qu'elle était jugée «ingérable». La commission scolaire proposait alors qu'elle soit scolarisée à la maison avec une enseignante privée, une heure par jour. PHOTO JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉS



DAPHNÉE DION-VIENS

Jeudi, 1 février 2018 00:00



Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service

RAPPORT FINAL





Ligue des
droits et libertés
Section de Québec

Pour le droit à la scolarisation

leSoleil

Droit à la scolarisation pour tous et toutes

Par Marie-Noëlle Béland_et_Jonathan_Carmichael

8 septembre 2021 à 14h22 | Mis à jour le 2 mars 2023 à 08h57



(Archives La Presse, Alain Roberge/Archives La Presse, Alain Roberge)

POINT DE VUE / Lettre à M. Pierre Lapointe, directeur général du Centre de services scolaire de la Capitale et Mme Lydie Pincemin, présidente du conseil d'administration.

Pour le droit à la scolarisation des élèves HDAA

[Accueil] / [Opinion] / [Idées]



Photo: Christin Gasner Getty Images «La déscolarisation et la scolarisation partielle des élèves HDAA entraînent des effets dévastateurs pour les élèves exclus.e.s et leur famille» rapportent les signataires.

Laurence Simard-Gagnon

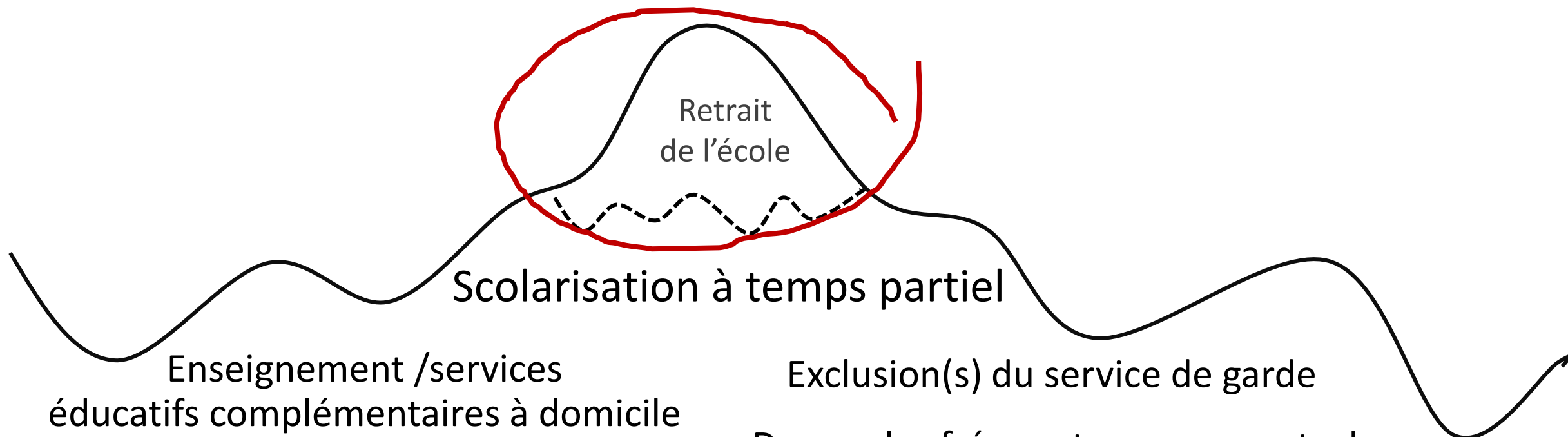
L'autrice est porte-parole du Comité pour le droit à la scolarisation de la Ligue des droits et libertés — section de Québec et mère d'un adolescent autiste. Elle cosigne cette lettre avec neuf membres du comité*.

16 décembre 2022

Le problème de la définition

Dénombrements du MEQ des élèves vivant un bris de service :

- Fréquentation scolaire réduite ou interrompue
- **Exclusions du dénombrement :**
 - **élèves connaissant un arrêt ponctuel de scolarisation, soit moins de deux semaines consécutives**
 - **élèves pour qui une scolarisation à temps partiel a été convenue dans le cadre d'un plan d'intervention**



Retrait
de l'école

Scolarisation à temps partiel

Enseignement /services
éducatifs complémentaires à domicile
ou dans un organisme communautaire

Exclusion(s) du service de garde
Demandes fréquentes aux parents de
garder l'enfant à la maison

Heures réduites liées au
transport scolaire

Suspensions ponctuelles

Demandes fréquentes aux parents
de venir chercher l'enfant durant les
heures de classe

Exclusion(s) du transport scolaire

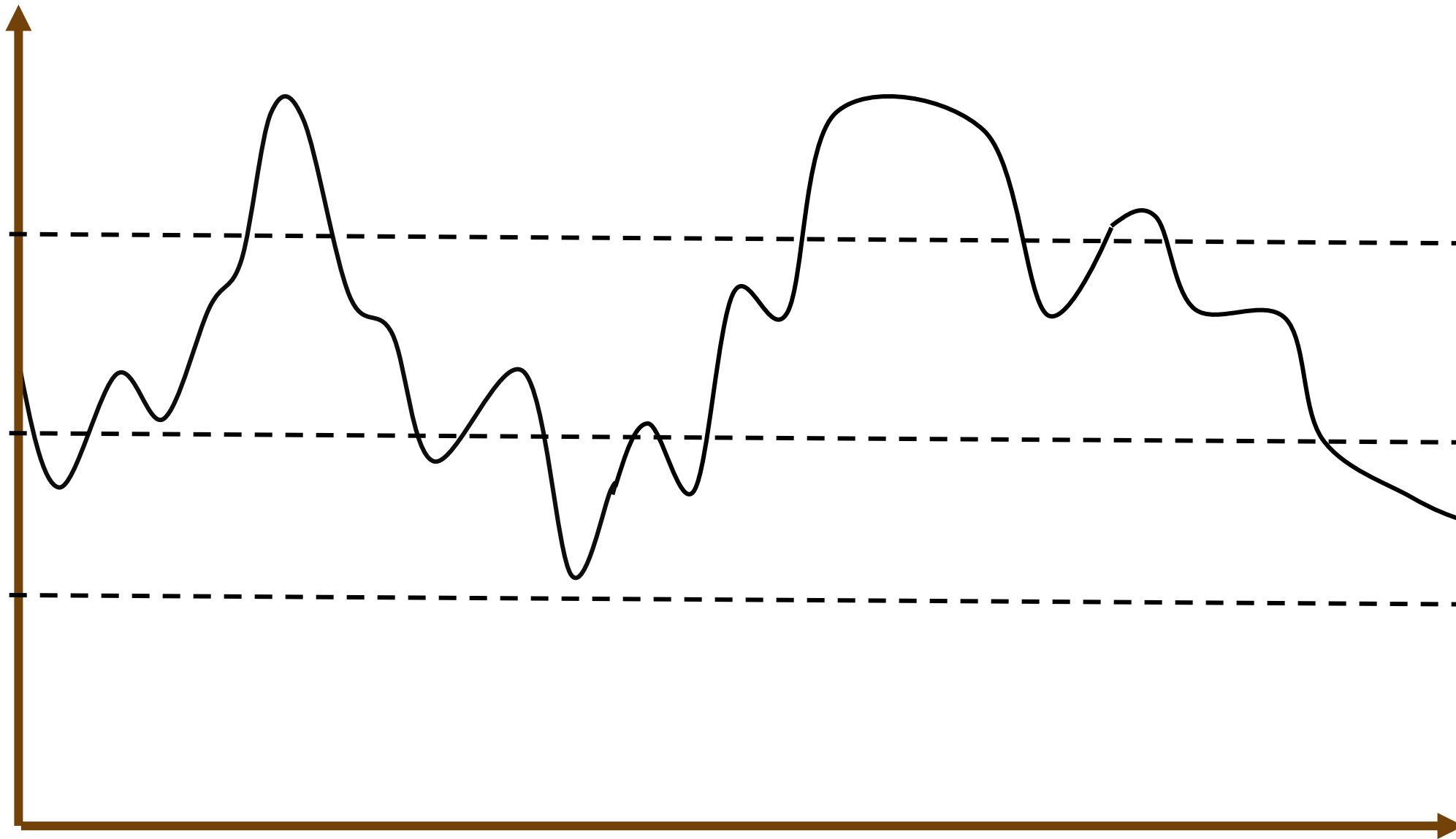
FRAGILITÉ

**Exclusion
complète**

**Appels
répétés et
suspensions**

**Heures
réduites
stables**

**Heures
complètes
stables**



TEMPS

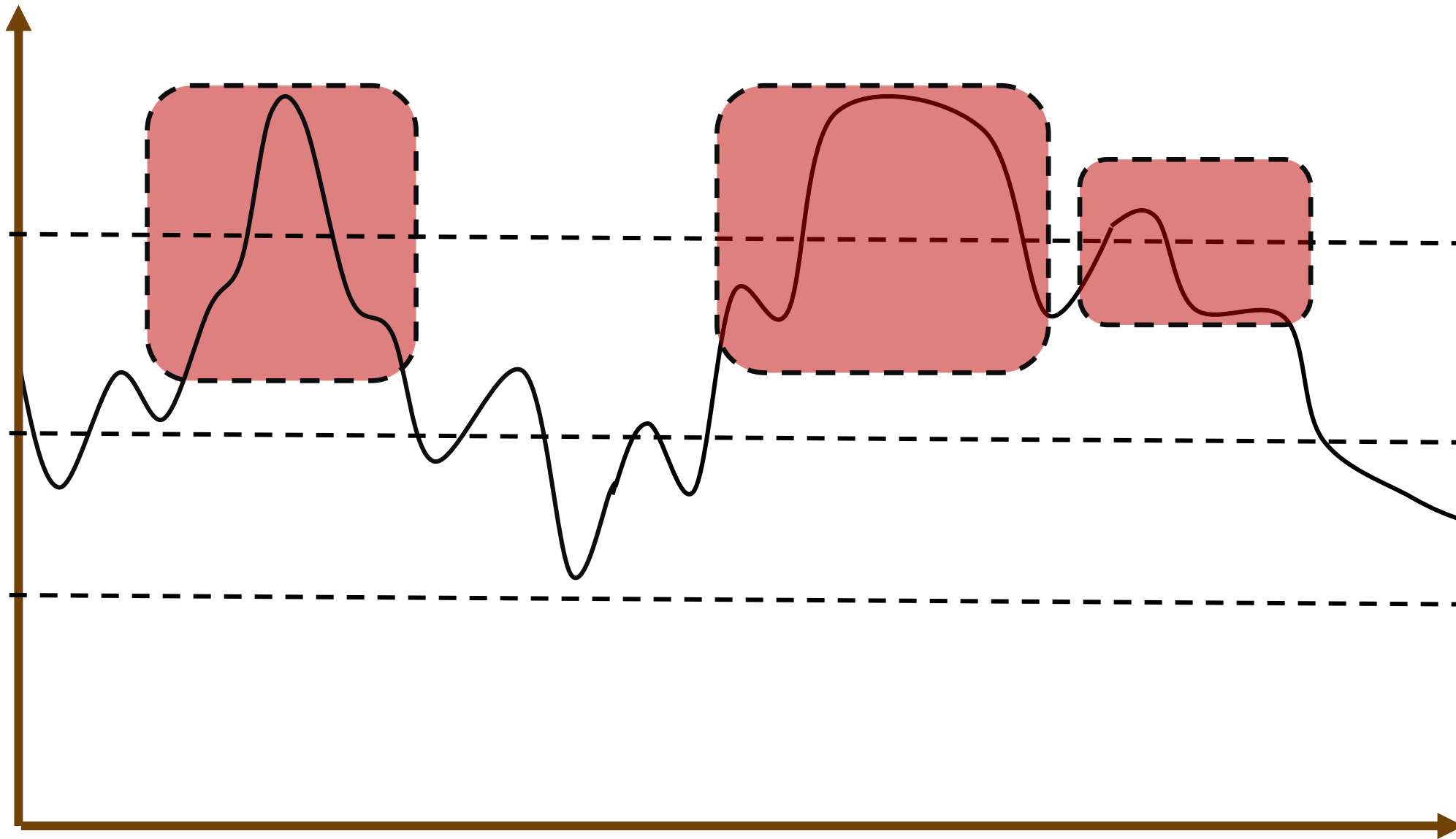
FRAGILITÉ

**Exclusion
complète**

**Appels
répétés et
suspensions**

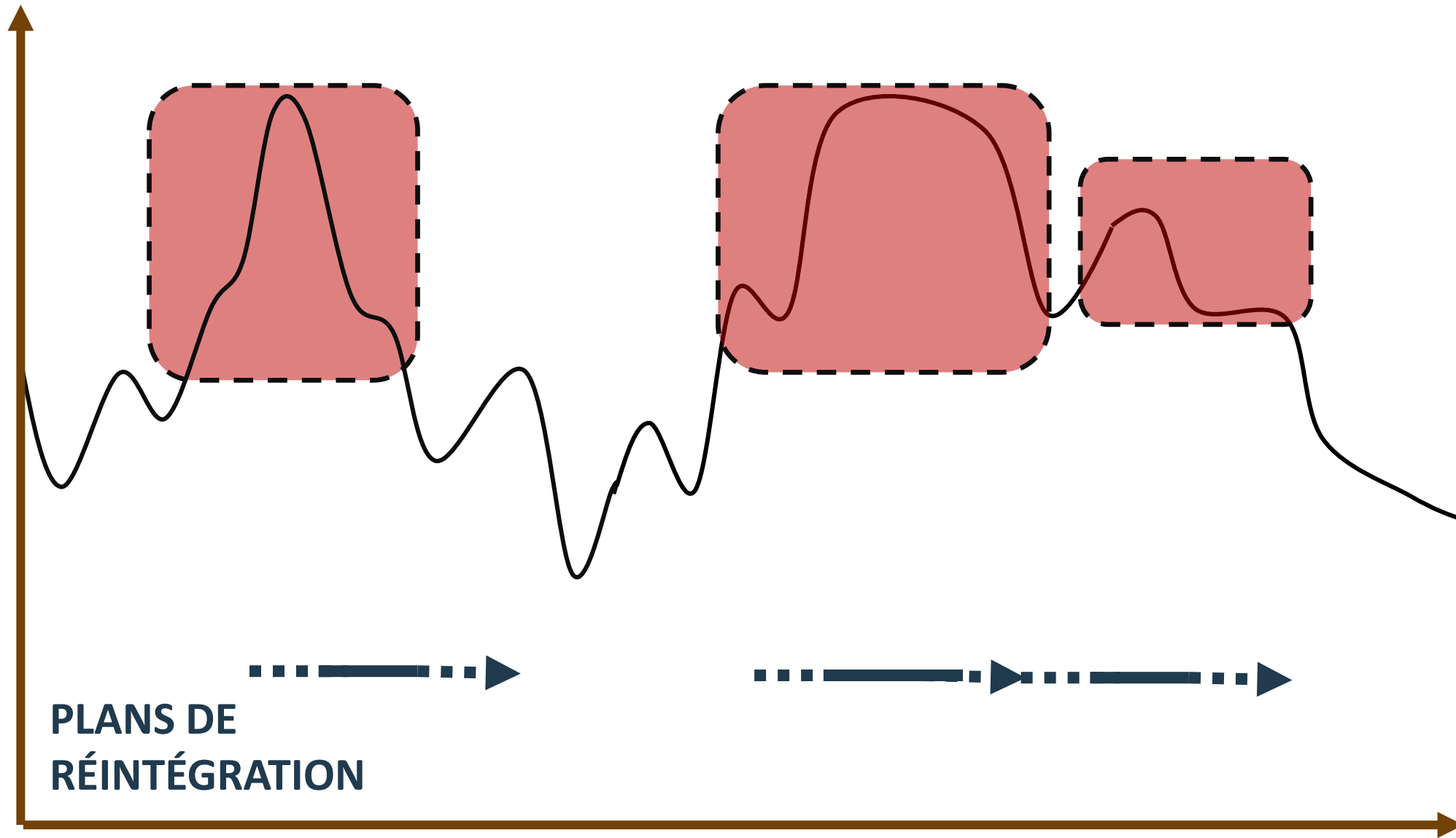
**Heures
réduites
stables**

**Heures
complètes
stables**



TEMPS

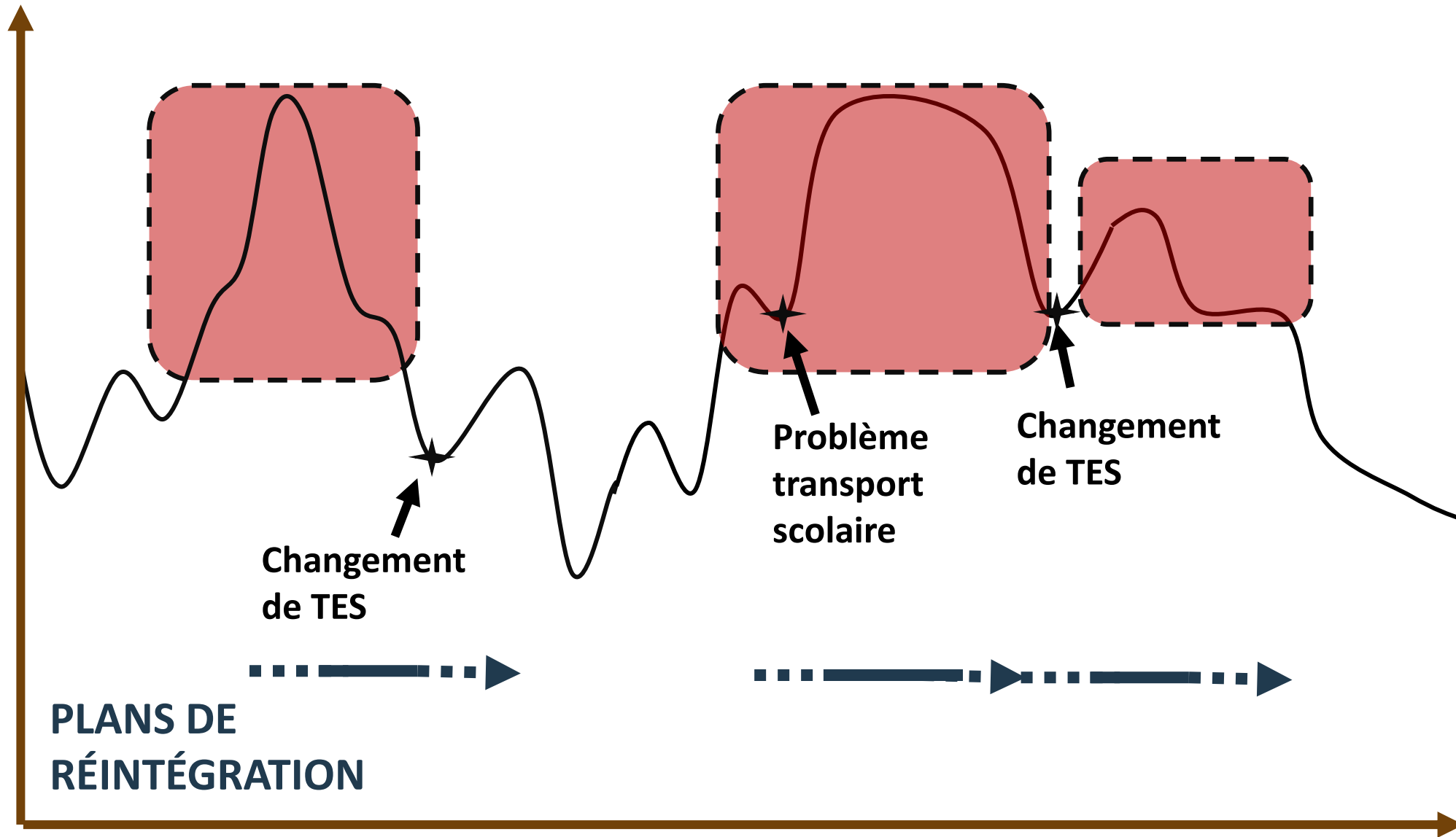
FRAGILITÉ



**PLANS DE
RÉINTÉGRATION**

TEMPS

FRAGILITÉ



**Changement
de TES**

**Problème
transport
scolaire**

**Changement
de TES**

**PLANS DE
RÉINTÉGRATION**

TEMPS

Le problème de la normalisation du non-droit

« Les élèves vivant un bris de service sont ceux qui, pour de multiples motifs, voient leur temps de présence à l'école réduit ou interrompu **en raison de besoins qui dépassent la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire.**

➤ En temps normal, **ces motifs peuvent être liés au handicap ou à la condition de l'élève ainsi qu'à l'absence de facteurs environnementaux favorisant une scolarisation en bonne et due forme.** Les manifestations comportementales qui représentent un danger pour l'élève ou pour les autres en sont des exemples concrets. »

- MEQ 2021, Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service, p. 5

Généralisation de la contrainte excessive

« [...] la détermination de ce qui constitue une contrainte excessive ou de ce qui porte atteinte de façon importante aux droits des autres élèves **est une question de fait** qui doit s'apprécier selon les circonstances. Ces motifs ne devraient être invoqués que **de façon exceptionnelle**, lorsque, par exemple, les mesures requises entraînent **des coûts exorbitants et déraisonnables**, sont **inapplicables sur le plan pédagogique** ou **mettent en danger la sécurité de l'élève lui-même ou des autres jeunes.** »

- MEQ 1999, *Politique de l'adaptation scolaire*, p. 24

Généralisation de la contrainte excessive

Exemple du plan de réintégration de Julia:

Scolarisation à mi-temps jusqu'à cinq jours consécutifs à moins de cinq avertissements par période.

Avertissements lorsque enfreintes au comportement attendu :

- Contrôle de l'agressivité : ne pas donner de coups ; ne pas lancer d'objets ;
- « Tenir son rôle d'élève » : exécuter les consignes ; garder le silence ; respecter les règles de la classe ; adopter une attitude respectueuse ; etc.

Pistes

Remettre les droits de la personne au centre de l'organisation et de la vision même de l'éducation adaptée.

Reconnaître les élèves HDAA, et surtout les élèves handicapé.es et les élèves considérés comme ayant des troubles graves du comportement, comme des élèves à part entière, avec un droit égal à l'éducation et à l'école.

Merci!



Ligue des
droits et libertés
Section de Québec

COMRADES

COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX